



Prader-Willi France

Association de loi 1901

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025

Sur décision de son conseil d'administration, l'association Prader-Willi France a réuni ses membres en Assemblée Générale Ordinaire par moyens de visioconférence le jeudi 22 mai 2025 à 20h.

Les votes se sont tenus via la plateforme en ligne Balotilo du mercredi 7 au lundi 19 mai à 12h. Il était également possible de voter par correspondance avant la même date.

Les résolutions suivantes ont été soumises au vote avant la tenue de l'assemblée :

Résolution 1 : Approbation du PV de l'AG ordinaire du 25 mai 2024

Résolution 2 : Approbation du rapport moral 2024 et d'orientation 2025

Résolution 3 : Approbation du rapport financier et des comptes 2024, quitus pour la gestion telle qu'elle ressort de l'examen dudit rapport et desdits comptes

Résolution 4 : Approbation de l'affectation du déficit de 89 545 € au compte « report à nouveau »

Résolution 5 : Approbation du maintien de la cotisation à 38€ pour toutes et tous

Les personnes suivantes ont soumis leur candidature au Conseil d'Administration :

- Esther BRIEC
- Blandine GUILLAUX (sortante)
- Marie-Chantal HENNERICK
- Hélène MANGIN

Sont présentés à l'Assemblée, conformément à l'ordre du jour prévu :

- Le résultat des votes sur les résolutions ;
- Le résultat des votes de l'élection des candidats au Conseil d'administration ;
- Le rapport moral 2024 et les orientations pour l'année 2025 ;
- Le rapport financier de l'exercice 2024 ;
- La synthèse des rapports du Commissaire aux comptes par Monsieur Jean-Baptiste Palies représentant le Cabinet AUDISSEY Commissariat aux comptes ;
- Le rapport d'activité par les responsables des pôles.

Deux temps de réponses aux questions posées sont prévus respectivement après le rapport moral et financier puis à la suite de la présentation du rapport d'activité.

Déroulé de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 22 mai 2025 à 20h,

Madame Agnès Lasfargues, en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration, assistée d'Audrey Jammes, secrétaire, Gérard Méresse, Trésorier, et des autres membres du Conseil d'Administration présents, préside la séance.

Au total, 195 adhérents ont exprimé leur vote. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Synthèse des résultats des votes des résolutions

195 personnes ont voté les résolutions.

Résolutions de l'AGO 2025	Oui	Non	Abst	Total
Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2024	181	0	14	195
Approbation du rapport moral 2024 et d'orientations 2025	181	2	12	195
Approbation du rapport financier de l'exercice 2024 et des comptes annuels 2024, et quitus pour la gestion telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et dudit rapport	168	2	25	195
Approbation de l'affectation du déficit de 89 545 € au compte « Report à nouveau »	153	2	40	195
Approbation du maintien de la cotisation à 38 euros pour tout-es	178	0	17	195
Nul		0		0

2. Présentation des résultats du vote de l'élection des candidats au Conseil d'Administration

Cette année, six postes sont à renouveler. Quatre personnes ont soumis leur candidature.

195 personnes ont voté.

Ont été élu-es :

- Esther BRIEC
- Marie-Chantal HENNERICK
- Blandine GUILLAUX
- Hélène MANGIN

3. Approbation du rapport moral 2024 et des orientations 2025

Agnès Lasfargues, Présidente de l'association, procède à la présentation de son rapport moral et des perspectives pour l'année 2024. Elle met en avant la dynamique de consolidation de l'association qui rassemble des bénévoles engagés et motivés, tant dans la gouvernance de l'association que l'organisation d'évènements pour faire connaître syndrome de Prader-Willi.

Dans un contexte de baisse des dons, l'association a dû faire un choix entre se contenter de maintenir les activités existantes pour préserver la trésorerie ou aller de l'avant et développer de nouveaux projets, sur les fonds propres de l'association. Prader-Willi France a choisi de maintenir son développement et ses projets en puisant sur les fonds propres de l'association. Il en résulte un déficit de 89 545 € qui ne remet pas en question la santé financière de l'association.

Les besoins et défis restent nombreux, la Présidente appelle toutes celles et ceux qui le souhaitent à agir pour l'association.

4. Approbation du rapport financier de l'exercice 2024

La synthèse du rapport financier est présenté par Gérard Méresse, Trésorier.

L'exercice 2024 présente un résultat déficitaire de 89 545 €. Ce déficit était prévu et anticipé, comme le rappelle le Trésorier en débutant sa présentation par le rappel du budget prévisionnel 2024-2026 établi et présenté lors de la précédente Assemblée Générale Ordinaire.

L'association a maintenu ses engagements en apportant son soutien financier à des projets de recherche au cours de l'année 2024. Avec un fonds associatif de 559 995 €, l'association dispose d'une trésorerie suffisante pour aborder ce déficit sans remettre en cause sa pérennité.

Le budget prévisionnel 2025-2027 est présenté. L'association a travaillé à la maîtrise de ses charges pour s'inscrire dans une trajectoire de retour à l'équilibre qui aboutira à un résultat budgétaire positif à horizon 2027.

5. Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

Le commissaire aux comptes annonce l'approbation sans réserve des comptes de l'association et sa conformité avec les normes et principes comptables en vigueur. Il fait remarquer qu'aucune convention ne lie l'association avec un de ses membres.

Il ajoute que le déficit ne remet pas en cause la santé financière de l'association qui dispose toujours d'une trésorerie importante.

6. Rapport d'activités 2024

Le rapport d'activités de l'association est présenté sous forme de focus sur :

- La recherche
- La formation
- La scolarité
- Les correspondants régionaux et les actions en région
- La communication

7. Questions diverses

Les différentes questions posées aux administrateurs ont pu avoir une réponse en séance. Les questions ont notamment porté sur la construction du budget prévisionnel, les recherches en cours sur le syndrome de Prader-Willi et les liens avec d'autres associations de patients.

En l'absence de question supplémentaire, Agnès Lasfargues, Présidente, clôt l'assemblée Générale Ordinaire 2025 à 22h40.

Agnès LASFARGUES
Présidente de l'association



Gérard MÉRESSE
Trésorier de l'association

